

Fiche d'Inscription

Salle Ados & RDV Ados en périodes scolaires

2023
—
2024



L'USAGER

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

N° Portable _____ Email _____

Nom et prénom du représentant légal _____

Établissement scolaire fréquenté _____

SALLE ADOS

Je souhaite pouvoir accéder à la salle ados, aux services infos jeunes, au baby-foot, PS5...

RENDEZ-VOUS ADOS

Pati'Création	Mercredi	13h30 - 15h00	<input type="checkbox"/>
Atelier découverte	Mercredi	15h00 - 17h00	<input type="checkbox"/>

Ces activités sont ouvertes aux jeunes à partir de 10 ans révolus.
Ces activités se déroulent uniquement en périodes scolaires. Un cahier de présence est tenu à jour.

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Pati'Création	Jeudi	16h30 - 18h00	<input type="checkbox"/>
E-Gaming FIFA	Vendredi	16h30 - 18h00	<input type="checkbox"/>

DATE ET SIGNATURES

Date _____

Signature de l'utilisateur

(J'ai pris connaissance du règlement intérieur au verso et l'accepte)

Signature du représentant légal

RESERVE
A L'ADMINISTRATION

Date de remise

Date de retour

Règlement
Intérieur &
Signature



REGLEMENT INTERIEUR - SALLE ADOS / RDV ADOS - 2023 / 2024

La salle ados est un lieu d'accueil, d'échanges, d'activités, de sorties et d'accompagnements de projets. Elle est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans. Une tolérance est accordée pour les jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans. Le Point Informations Jeunesse est un lieu d'information, de documentation, d'échanges et d'accompagnement individuel, il est ouvert aux jeunes de 12 à 26 ans. Ces deux services se situent au sein du Centre Municipal Simone Signoret.

Article 1 : SERVICES PROPOSES :

Accès à la salle ados et gratuité à l'intérieur de celle-ci. Services du PIJ (rédaction de CV, carte jeunes, aide au permis...). Mise en place de différents ateliers (Pati 'création, Apprentis Jardiniers, activités du mercredi). Accompagnement de projet.

L'adhésion annuelle au centre Municipal Simone Signoret est de 3€ et gratuite pour les possesseurs de la carte avantages jeunes. L'adhésion est obligatoire. Offre divers avantages : Couverture en cas d'incident (assurance), accès aux sorties socioculturelles.

Ce dossier devra être signé par le jeune et le représentant légal. L'adhésion prendra effet une fois le dossier complet.

Article 2 : ACCES :

Accès libre à tous les jeunes âgés de 12 à 20 ans ayant signé le règlement intérieur.

Article 3 : ACTIVITÉS

Un planning d'activités en période scolaire peut être mis en place à la demande des jeunes. Une participation financière pourra être demandée. Pour profiter de ces activités, l'adolescent devra être adhérent, rendre sa fiche d'autorisation parentale signée par son représentant légal et régler la somme requise.

Article 4 : MATÉRIEL

La salle ados met à disposition différents équipements tel que : PS4 & PS5, Switch, Jeux de société, Casque VR, Billard

La structure d'accueil ne pourra être tenue responsable en cas de détérioration, de vol ou de perte d'effets personnels.

Les emprunts (manettes de PS4 et Switch) nécessitent une caution de la part du jeune (carte d'identité, carte de bus, portable...) celle-ci sera rendue au jeune dès restitution du matériel.

Article 5 : ENCADREMENT

L'accueil, les activités, les sorties ainsi que l'accompagnement de projets effectués au sein de la salle ados se feront avec la participation d'une équipe d'animation qualifiée.

Article 433-5 du code pénal : « Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. »

Article 6 : ENTRÉE/SORTIES ET COMPORTEMENT

L'adolescent est libre de ses entrées et sorties au sein de la salle ados, il reste sous la responsabilité de l'équipe d'animation lorsqu'il s'y trouve.

Néanmoins il devra : s'inscrire sur une liste d'appel, respecter le matériel, respecter les animateurs ainsi que les usagers, ranger le matériel utilisé, être poli.

L'accès à la salle ados nécessite le respect des règles de vie et de discipline instaurées, (respect des autres usagers, du matériel, garder les lieux propres...) ainsi que le respect du règlement intérieur.

Article 7 : TABAC, ALCOOL, CHICHA, PUFF ET PRODUITS STUPÉFIANTS

La publicité ainsi que la consommation de tabac, alcool et produits stupéfiants sont réglementées par divers textes législatifs. Toutes ces règles sont applicables au sein de la salle ados ainsi que dans les différents espaces mis à disposition. Par conséquent, la consommation et la vente de tabac, alcool, chicha et de produits stupéfiants sont interdits !

Article 8 : SANCTIONS

En cas de constat de dégradation, violence, ainsi qu'un comportement portant atteinte au bon déroulement des activités ou au bon fonctionnement de l'espace, la sanction ira de l'avertissement à l'exclusion. La décision d'exclusion est échangée avec les parents afin de prendre la meilleure décision dans l'intérêt de l'enfant.

L'équipe d'animation est garante du respect du règlement intérieur au sein des locaux. Tout acte de nuisance effectué à l'extérieur des locaux engage la responsabilité individuelle.